

Fiche Action n°25

« Réaliser une expertise collective Inserm sur le polyhandicap »

L'Inserm a élaboré et éprouvé une démarche d'expertise collective qui permet de faire un état des lieux approfondi et problématisé des connaissances scientifiques nationales et internationales sur un thème de santé, de santé publique ou lié au handicap. C'est un préalable utile au lancement de nouveaux programmes de recherche en même temps qu'un outil d'aide à l'identification des bonnes pratiques.

Objectifs :

Disposer d'une synthèse des connaissances scientifiques sur le polyhandicap afin de :

- cerner les différentes définitions du polyhandicap dans le monde et leurs conséquences en matière d'accompagnement comme de recherche.
- connaître les méthodes de soins (médecine des personnes polyhandicapées aux différents âges de la vie) et d'accompagnement (communication, psychoéducation, apprentissages, inclusion) mises en œuvre en France et à l'étranger, faire le point sur ce qui est établi de leur caractère probant.
- décrire l'état des connaissances sur les souffrances somatiques et psychiques que connaissent les personnes polyhandicapées et les traitements afférents.

Actions :

Mobiliser la démarche d'expertise collective mise au point par l'Inserm.

En amont, un groupe de travail sera mis en place pour établir le cahier des charges de l'expertise collective.

Le pôle expertise collective de l'Inserm constitue sur chaque sujet étudié un groupe de chercheurs et cliniciens représentant toutes les disciplines utiles à la santé publique, ces experts sont français et étrangers.

Le groupe décide d'un découpage thématique du champ. Le pôle expertise collective produit une recension des publications scientifiques associées à chaque sous-thème et les experts en produisent la synthèse. Des auditions et contributions ponctuelles viennent compléter ce travail de synthèse.

Le rapport d'expertise constitue in fine un état des lieux des connaissances scientifiques et pratiques sur un thème donné. Il ouvre en général sur des recommandations tant pour la recherche que pour l'amélioration des prises en charge.

Opérateurs :

Inserm – Pôle expertise collective

Financement

250 k€ dont environ 50% pris en charge par l'Inserm / 50% CNSA (section V)

Calendrier

A valider : démarrage fin 2017, durée 2 ans.

Eléments de suivi (indicateurs *process*)

Sans objet

Eléments de résultats (indicateurs *résultats*)

Rapport d'expertise collective version détaillée et version de synthèse – colloque de restitution.